

RÈGLEMENT DU RELAIS 2 x 40 KM - UTNC 2023

Table des matières

ART. 1	Nom, date et itinéraire	2
ART. 2	Inscriptions et tarifs	3
ART. 3	Conditions de participation.....	4
ART. 4	Equipements obligatoires	5
ART. 5	Heures de départ et barrières horaires	7
ART. 6	Remise des dossards.....	7
ART. 7	Transport, camping.....	7
ART. 8	Ravitaillements	8
1)	Par le coureur lui-même : « la Semi-autonomie »	8
2)	Par l'organisateur : les P.C	8
3)	Par une équipe propre aux coureurs : Assistance personnelle.....	8
ART. 9	Classement.....	9
ART. 10	Modification du parcours, des barrières horaires ; annulation de la course	10
ART. 11	Sécurité et abandons, assistance secours.....	11
1)	Sécurité.....	11
2)	En cas d'Abandon :.....	11
3)	Assistance secours	11
ART. 12	Assurances	12
ART. 13	Pénalités et disqualifications	12
ART. 14	Contrôle antidopage	13
ART. 15	Réclamations.....	13
ART. 16	Droit d'image	14

ART. 1 Nom, date et itinéraire

Organisée par l'association UTNC ; « LE RELAIS UTNC Prony ressources 2023 » est une course pédestre de type ultra-marathon ouverte aux coureurs ayant 20 ans et plus dans l'année. Voici les caractéristiques de cette course :

- Course en relais (cad que chaque membre de l'équipe, coure seul une portion du parcours et passe le relais aux autres entre chaque segment du parcours)
- Course en semi-autonomie, (cad le coureur devra porter une quantité de nourriture et de boisson suffisante pour rallier deux points de ravitaillement)
- Course en milieu naturel (cad sur terrain variable et dont le dénivelé peut être conséquent)

La longueur totale de cette course est de 80km avec un dénivelé de 2809 m positif et négatif. Les sections de relais se décompose ainsi :

➤ 1^{er} tronçon appelé « 40km sud » : longueur de 39,9 km, dénivelé 1607 D+ et 1284 D-

➤ 2^{ème} tronçon appelé « 40km nord » : longueur 41,9 km ; dénivelé 2000 D+ et 2050 D-

L'itinéraire et le profil sont disponibles sur la page Inlive.nc correspondant à cette course.

Départ du premier coureur :

La présence du premier coureur est attendue le samedi 27 Mai 2023 à partir de 2h30 sur le site des Piroguiers de Plum où un parking sera prévu.

Après un élargement et un dernier briefing, un bus sera mis à disposition pour emmener les coureurs jusqu'au départ qui se trouve au Bois du sud, le départ du relais sud sera lancé à 5h

Départ du deuxième coureur :

Le départ du relais nord se fera au débarcadère de Prony. Le coureur ne pourra partir que si son coéquipier (cad le coureur du tronçon 1) lui passe le relais en arrivant jusqu'au débarcadère de Prony.

Le deuxième relayeur devra aller par ses propres moyens à Prony ou le premier relayeur lui remettra le dossard ainsi que les clés de voiture pour que le premier puisse regagner l'arrivée.

Possibilité pour les deux relayeurs de finir la course en même temps sur les 7 derniers km

À noter que cette course est enregistrée auprès de [l'UTMB Index](#) et permet de cumuler des points [ITRA](#).

Départ du tronçon Sud en solo :

Comme l'année dernière, nous ouvrons le dernière tronçon Relais Nord aux trailers individuels voulant courir sur un 40 km.

Conditions :

- ils devront venir à Prony par leurs propres moyens, le matériel sera identique au relais 2x40
- le départ symbolique sera donné à 13h à Prony – Baie de la Somme

ART. 2 Inscriptions et tarifs

TARIF = **MONTANT TOTAL**
POUR LES DEUX COUREURS

Du 10 FEVRIER

AU 21 Mai 2023

16 000 XPF

NB : les t-shirts souvenir ne sont pas inclus dans le tarif, une boutique sera ouverte à cet effet.

Les inscriptions pourront être effectuées **en ligne** sur le site www.inlive.nc **ou bien par chèque** chez **notre partenaire [Endurance Shop](#)**, Promenade Roger Laroque, Nouméa.

Les inscriptions seront closes et non remboursables **le Dimanche 21 Mai 2023 à minuit.**

Il sera possible d'annuler son inscription avant le mercredi 24 Mai 2023 minuit, seulement sur présentation d'un certificat médical. Toute demande de désistement doit être faite par e-mail ([email UTNC](#)) ou par courrier. Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone. Une pénalité de 2 000 Cfp sera retenue par l'organisation.

Le tarif, de l'UTNC, comprend un dossard à puce, des [ravitaillements sur les PC](#), la participation à la [soirée de la remise des prix avec tirage au sort.](#)

ART. 3 Conditions de participation

Condition 1 : Avoir **20 ans et plus**, révolus au jour du départ de la course.

Condition 2 : Fournir une preuve de santé.

Selon la réglementation en vigueur, toute participation à une compétition est soumise à la présentation de pièces obligatoire par les deux participants à l'organisateur :

Statut du compétiteur	Pièces à obligatoires à présenter
Si vous êtes Non licenciés	<p><u>Un certificat médical spécifique</u></p> <p><u>Attestant de l'aptitude du concurrent à participer à l'épreuve datant de moins de 6 mois avant l'épreuve.</u></p> <p>Modèle disponible et téléchargeable sur inlive.nc (cliquez ici)</p> <p>AUCUN AUTRE MODELE DE CERTIFICAT NE SERA ACCEPTE</p>
Si vous êtes Licenciés FFA	<p><u>Licence Athlé Compétition</u> ou <u>Athlé Entreprise</u> ou <u>Athlé Running</u> ou « <u>Pass' J'aime Courir</u> » délivrés par la FFA</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Complété par le médecin, ➤ En cours de validité à la date de la manifestation <p>(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);</p>
Si vous êtes Licenciés à une autres Fédérations	<p>Licences Délivrées par une des fédérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédération des clubs de la défense (FCD) ; • Fédération française du sport adapté (FFSA), • Fédération française handisport (FFH), • Fédération sportive de la police nationale (FSPN), • Fédération sportive des ASPTT, • Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), • Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), • Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP); <ul style="list-style-type: none"> ➤ En cours de validité à la date de la manifestation, ➤ Mention : « non contre-indication à la pratique : <ul style="list-style-type: none"> - « du sport en compétition », - Ou « de l'Athlétisme en compétition » - Ou « de la course à pied en compétition »

EN BREF :

SI pas certificat médical ou licence valide fournie = Pas de dossard.

ART. 4 Équipements obligatoires

Une vérification du matériel sera faite chez un de nos partenaires le même jour que le retrait des dossards.

Liste du matériel et tenues obligatoires (pour chaque coureur)

1	MATERIEL	DETAIL
2	Téléphone portable	Chargé et allumé entre les PC (ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)
3	Dossard	Porté sur le devant du tee-shirt
4	Réserve d'eau	Minimum 1,5 litre
5	Lampe frontale ou torche	Avec piles ou batterie de rechange
6	Couverture de survie	1,40m sur 2m
7	Bande élastique adhésive pour bandage ou strapping	Largeur : 6 à 8 cm NEUVE et ENTIERE
8	Vêtement de pluie imperméable avec capuche	Coutures thermo-soudées
9	Protection de la tête	Casquette, bandana Ou autres Microfibre (type Buff)
10	Vêtement chaud type « seconde peau »	A manches longues ; et en tissu technique adapté à l'environnement
11	Sifflet	
12	Gobelet réutilisable	Il n'y aura pas de gobelet en plastique sur les PC
13	Réserve alimentaire	Suffisante pour relier les points de ravitaillement

Un numéro de téléphone d'une personne à prévenir en cas de problème vous sera demandé obligatoirement à l'émargement.

Le matériel obligatoire ci-dessus est un minimum vital, et nous ne pouvons que vous conseiller de rajouter à cela le matériel listés ci-après :

Matériel Facultatif

	MATERIEL	DETAILS
1	Le road book	-
2	Une 2 ^{ème} lampe frontale	Chargée
3	Un pull	-
4	Un briquet	En état de marche
5	Une crème solaire	-
6	Une pommade anti-échauffements	-
7	Une paire de Bâtons de trail	Si le coureur choisit son utilisation, Il devra les porter obligatoirement sur tout le parcours.

Attention !!

- **Aucun matériel ne sera pris en charge par les bénévoles et les assistants en cours de course,**
- **La vérification du matériel sera faite le jour de la remise des dossards,**
- **Un contrôle sera fait aléatoirement à pendant la course.**

ART. 5 Heures de départ et barrières horaires

Heure de départ : 5h00 du Bois du Sud

Quatre barrières horaires, calculées sur une moyenne générale de 3,7 km/h, seront à respecter :

LIEU	BARRIERE
DEBARCADAIRE BAIEDU PRONY KM 40	PASSAGE DE RELAIS AVANT 16h
PRONY EOLIENNES KM 48	Sortie du PC AVANT 18h
TOUANGO KM 59	Sortie du PC AVANT 21h
PC HOLLE KM 72	Sortie du PC AVANT 1H du matin le 28

Temps de course maximal de 22h00 de course - Dernières arrivées possibles à Minuit le dimanche 27

Mai 2023 à 4h du matin

Une tolérance de 5% sera admise en cas de conditions climatiques particulières ou si la distance serait finalement supérieure à 80km

Tous les Coureurs qui ne seront pas dans les délais ne seront pas classé ni comptabilisé et n'auront pas de points ITRA.

ART. 6 Remise des dossards

Les dossards seront à récupérer à la [boutique Endurance Shop](#) du 13 au 26 mai 2023.

Le dossard devra être apposé de face à la ceinture ou sur le tee-shirt et non sur le sac.

Le contrôle du matériel se fera au magasin [Escape New Caledonia](#) du 13 au 26 mai 2023.

ART. 7 Transport, camping

Merci de favoriser le covoiturage, afin de limiter au maximum le nombre de voitures.

Un système du bus sera mis en place pour les coureurs du 80km et du Relais pour se rendre au départ à Bois du Sud.

Une zone de camping sera prévue par l'organisation sur le site d'arrivée de Plum, afin de permettre à ceux qui le souhaitent de se reposer avant de reprendre leur véhicule.

L'organisation ne peut que conseiller fortement de se reposer avant de rentrer chez soi ou de se faire récupérer par sa famille ou ses amis.

ART. 8 Ravitaillements

Le ravitaillement des coureurs pourra se faire de 3 manières.

1) Par le coureur lui-même : « la Semi-autonomie »

Le principe de cette course individuelle est en semi-autosuffisance.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

2) Par l'organisateur : les P.C

Dans le but de garantir une sécurité et un suivi de course, l'organisation disposera différents stands sur le parcours. Ces Stands (que l'on nomme des PC) auront pour mission : le pointage des passages, fournir un ravitaillement en nourriture ou un repos momentané aux coureurs qui le souhaitent.

L'emplacement exact des PC sont communiqués dans ce présent règlement ainsi que le Road Book, la Carte et Profil de dénivélé.

La quasi-totalité des PC seront approvisionnés en boisson et nourriture de type marathon avec repas chaud sur certains postes.

L'assistance des PC est **uniquement réservée à tous coureurs porteurs d'un dossard visible.**

3) Par une équipe propre aux coureurs : Assistance personnelle

Indépendamment de l'organisation, chaque coureur a le droit de se faire assister par sa propre équipe : on appelle cela l'assistance personnelle.

*ATTENTION : L'assistance personnelle ne peut être faite que dans la **Zone de tolérance***

ZONE DE TOLERANCE = 100 METRES EN AMONT ET EN AVAL DES P.C.

Règle de FAIR PLAY 1 : En dehors des zones de tolérance, il est interdit aux compétiteurs de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant toute ou partie de la course par une personne non participante.

L'ASSISTANCE VOLANTE = INTERDITE

Par exemple : Les « lièvres », les « porteurs d'eau »...

Règle de FAIR PLAY 2 :

SUR LES POINTS SPECTATEURS HORS PC= ASSISTANCE INTERDITE.

Par exemple : traversée de route, ...

Indépendamment de l'organisation, chaque coureur a le droit de se faire assister par sa propre équipe : on appelle cela l'assistance personnelle.

ATTENTION : L'assistance personnelle ne peut être faite que dans la Zone de tolérance

ZONE DE TOLERANCE = 100 METRES EN AMONT ET EN AVAL DES P.C.

Règle de FAIR PLAY 1 : En dehors des zones de tolérance, il est interdit aux compétiteurs de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant toute ou partie de la course par une personne non participante.

L'ASSISTANCE VOLANTE = INTERDITE

Par exemple : Les « lièvres », les « porteurs d'eau »...

Règle de FAIR PLAY 2 :

SUR LES POINTS SPECTATEURS HORS PC= ASSISTANCE INTERDITE.

Par exemple : traversée de route, ...

ART. 9 Classement

Le classement s'établira comme suit :

- Un classement en équipe sur toute la distance (80km) :
 - Critères de Calcul : **temps du relais 1 + temps du relais 2 = Temps équipe**
- Un classement individuel sur le tronçon 1 :
 - Critères de calcul : **temps effectif du coureur 1 sur le tronçon 1.**
- Un classement individuel sur le tronçon 2 :
 - Critères de calcul : **temps effectif du coureur 2 sur le tronçon 2.**

Pour les classements individuels, tous les participants de l'Ultra-trail de NC seront classés en fonction de leurs catégories d'âge (H/F) comme détaillées ci-dessous :

CATEGORIES		ANNEE DE NAISSANCE
1	Séniors	1985 à 2003
2	Vétérans V1	1975 à 1984
3	Vétérans V2	1964 à 1973
4	Vétérans V3	1954 à 1963
5	Vétérans V4	1944 à 1953



UTNC 2023 PRONY RESSOURCES RELAIS 2x40KM



Règlement de course

ART. 10 Modification du parcours, des barrières horaires ; annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, les barrières horaires, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie...) ou autres évènements indépendants de notre responsabilité (incendie...), le départ pourra être reporté, la course raccourcie, arrêtée ou voire annulée.

En cas de force majeure, au sens de l'article 1148 du code civil, l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs, mais fera son maximum pour reporter l'épreuve dans des délais raisonnables.

ART. 11 Sécurité et abandons, assistance secours

1) Sécurité

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé des courses. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'Organisation.

Les PC définis à [l'article 8 - 2](#) ont une mission de sécurité. Les concurrents devront obligatoirement y passer, s'y arrêter pour un contrôle de dossards et/ ou de matériel obligatoire.

Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il a été correctement noté par les contrôleurs.

2) En cas d'Abandon :

Il incombe également à chaque participant qui abandonne de s'assurer qu'il a été correctement noté par les contrôleurs

Donc : Ne jamais quitter la course sans **remettre votre dossard** au poste de contrôle le plus proche. Votre absence sur les sentiers donnerait lieu à des recherches et une énergie supplémentaire pour vous retrouver.

En cas d'abandon, vous devrez trouver SEUL le moyen de vous faire ramener à votre véhicule.

Un numéro de téléphone obligatoire d'une personne à contacter vous sera demandé lors de l'inscription, ce qui nous permettra de l'appeler pour vous récupérer dans les plus brefs délais.

Éventuellement, l'organisation sera seulement chargée de vous ramener sur un axe de circulation principal.

3) Assistance secours

Une équipe de secouristes, mise en place par l'organisation, sera présente pendant toute la durée des épreuves. Elle assurera l'assistance des concurrents aux postes figurant dans le carnet de route et sur le site internet. Elle avisera sans délai le directeur de course ou son adjoint de l'incapacité du concurrent à continuer l'épreuve, lequel décidera du maintien du compétiteur dans l'épreuve.

Les postes de secours sont uniquement destinés à porter assistance à toute personne en difficulté. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- **En se présentant à un poste de secours le plus proche,**
- **En appelant le numéro indiqué sur son dossard,**
- **En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.**

Chaque coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel au corps médical ou paramédical ou à un secouriste se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions. Les secouristes officiels sont habilités :

- **A signaler au directeur de course ou à son adjoint tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,**
- **A faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger,**
- **A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.**

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes officiels.

ART. 12 Assurances

L'association a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance en responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisation.

La responsabilité de l'association est dérogée en cas d'abandon, disqualification pour une des raisons citées dans [l'article 13 \(ci -après\)](#). Il est recommandé à chaque concurrent de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et/ou d'évacuation éventuels. Les évacuations hélicoptérées à la demande du concurrent, non accordées par la régulation médicale de la course, ne sont pas prises en charge par l'organisation.

ART. 13 Pénalités et disqualifications

Les chefs de poste des différents PC sous contrôle du directeur de course ou de son adjoint sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité ou disqualification en cas de non-respect, selon les modalités suivantes :

FAIT ET MANQUEMENT	SANCTIONS
Absence d'une partie du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Refus de se soumettre au contrôle du matériel obligatoire au début et/ou pendant l'épreuve	Disqualification immédiate
Port du dossard obligatoire	Pénalité de 15 minutes en cas de récidive
Assistance en dehors des zones autorisées (Telles que définies à l'article 8)	Pénalité d'1 heure
Jet de détritus	Pénalité d'1 heure à 3h si récidive
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité d'1 heure au minimum (A contrario en cas d'assistance à une personne en difficulté, la direction de

	course jugera des suites à donner)
Triche (Utilisation d'un moyen de transport, raccourci...)	Disqualification immédiate et à vie des événements organisés par l'association
Absence de passage à un point de contrôle	Disqualification immédiate
Refus contrôle anti-dopage	Disqualification de l'épreuve avec aggravation possible en cas de contrôle positif
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)	Disqualification immédiate
Pointage au-delà des barrières horaires	Mise hors course immédiate
Présence sur les postes de contrôle au-delà de la fermeture effective (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle)	Disqualification
Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve, état physique ou bien Etat psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le personnel médical désigné en accord avec le directeur de course	Disqualification

Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par le Comité Directeur par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires. Les sanctions des manquements qui précèdent sont cumulables.

ART. 14 Contrôle antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage à l'arrivée de l'épreuve.

Le refus de s'y soumettre entraînera la disqualification immédiate et l'interdiction de participer à toutes épreuves organisées par l'association Union des Trailers de Nouvelle Calédonie.

Tout contrôle positif sera communiqué aux autorités compétentes.

ART. 15 Réclamations

Elles seront recevables par écrit dans les 60 minutes après l'affichage complet des résultats provisoires.

Elles feront l'objet d'une décision par le jury avant l'affichage des résultats définitifs.



UTNC 2023

PRONY RESSOURCES

RELAIS 2x40KM



Règlement de course

Jury d'épreuve : Il se compose du président et des membres du bureau de l'Association UTNC, et de toute personne compétente dont la présence est jugée utile par le jury. Celui-ci est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de la course sur tout litige ou disqualification survenu durant l'épreuve après avoir dûment entendu la personne concernée. Les décisions sont sans appel. A l'issue de l'examen des réclamations présentées dans la forme et le délai prévu, il sera procédé à la proclamation des résultats définitifs.

ART. 16 Droit d'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Association UTNC. De plus, tout concurrent est informé que l'inscription à l'une des courses organisées par l'association vaut l'acceptation de diffusion à ses partenaires de l'adresse e-mail telle que reprise dans son dossier d'inscription.